

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17  
Affichage le : 07/07/17  
Transmission préfecture le : 07/07/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170623-lmc198159-DE-1-1  
Du : 07/07/17  
Délibération exécutoire le : 07/07/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 23 juin 2017

**POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE**  
**CESSION DE PARCELLES SITUÉES SUR LA COMMUNE DE**  
**POISSY AU PROFIT DU CLUB PARIS SAINT GERMAIN (P.S.G.)**  
**POUR L'IMPLANTATION DU NOUVEAU CENTRE D'ENTRAINEMENT**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.3213-2,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 42,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 31 mars 2017 approuvant la signature d'un protocole d'accord entre le Département des Yvelines, la Ville de Poissy et le PSG Training Center en vue de permettre l'implantation de ce dernier sur la commune de Poissy,

Vu l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques du 24 avril 2017, estimant la valeur vénale du bien à 50 €/ m<sup>2</sup>,

Considérant que le Département est devenu propriétaire des parcelles BL n°41, 58 et 59p dans le cadre du projet de doublement de la RD 113 entre les giratoires des Migneaux et de la Maladrerie, opération achevée à ce jour,

Considérant que les parcelles BL n°41, 58 et 59p n'ont aucun intérêt à rester dans le patrimoine départemental,

Considérant la volonté de la société PSG Training Center de se porter acquéreur de ces parcelles,

Considérant l'intérêt majeur que représente l'implantation du nouveau centre d'entraînement des équipes du Paris Saint Germain (PSG) pour le développement, le rayonnement et l'attractivité du territoire yvelinois et l'intérêt du PSG Training Center à racheter ces parcelles,

Considérant l'engagement pris par le Département dans le protocole entre le Département des Yvelines, la Ville de Poissy et le PSG Training Center à céder ces parcelles au prix de 50 € / m<sup>2</sup>,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la cession au profit de la société PSG Training Center, domiciliée 53 avenue Emile Zola à Boulogne-Billancourt (92100), des parcelles départementales désignées dans le tableau ci-après :

Indications cadastrales			Acquéreur	Prix
Section et n°	Surface	Adresse de la parcelle		
BL n° 41	14 m <sup>2</sup>	RD 113, Poissy	PSG Training Center	700 €
BL n° 58	33 m <sup>2</sup>	RD 113, Poissy	PSG Training Center	1 650 €
BL n° 59p	Approximativement 94 m <sup>2</sup>	RD 113, Poissy	PSG Training Center	4 700 €

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'acte de cession à intervenir, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Précise que tous les frais inhérents sont à la charge de l'acquéreur.

Dit que la recette correspondante, d'un montant prévisionnel de 7 050 €, sera imputée sur le chapitre 77 article 775 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

### **CESSION DE PARCELLES SITUÉES SUR LA COMMUNE DE POISSY AU PROFIT DU CLUB PARIS SAINT GERMAIN (P.S.G.) POUR L'IMPLANTATION DU NOUVEAU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT**

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.